

Règlement Régate Club

2023-2024

Objectifs :

Compétition adaptée, l'épreuve club concerne les régatiers d'un même club. Les autres clubs peuvent y participer. Cette épreuve est une compétition de premier niveau. C'est l'occasion pour les clubs de mettre en condition réelle d'épreuve l'ensemble de leurs adhérents débutants ou confirmés. Un des objectifs sera d'accompagner les débutants dans le parcours, les règles de course, l'épreuve. Une aide adéquate sera possible.

Un autre objectif sera le passage des coureurs débutants au niveau Départemental.

Organisation des épreuves :

L'avis de course fixera l'heure des inscriptions. Les pré-inscriptions sont obligatoires pour une organisation efficiente.

Chaque épreuve se courra en 1 course au minimum, et donnera lieu à un classement individuel

Pour être classé, un coureur doit arriver dans le temps limite.

Le temps limite pour finir la course après le premier est fixé à la moitié du temps mis par le premier pour effectuer le parcours, arrondi à la minute supérieure (exemples: 15mn si 30mn pour le 1^{er}, 18mn si 35mn pour le 1^{er}).

Un coureur classé à AUCUNE course de la journée sera considéré comme DNA. (Cette notion de DNA est importante et permet de ne pas classer un coureur d'un niveau vraiment inférieur)

Rappel :

Les épreuves « club » sont ouvertes à tous les licenciés FFVoile.

La licence sportive « COMPETITION » ou « ADHESION », ainsi que l'autorisation parentale pour les mineurs.

Épreuves prises en compte :

Les épreuves «club» sont de grade 5C et inscrites au calendrier départemental. Les avis de course seront diffusés 1 mois avant. Les clubs les diffuseront au CDV et aux clubs.

Classement :

Les classements seront effectués au temps compensé. Les séries IMR – IGR courent ensemble. Si la série IPR est suffisante (5 concurrents) elle courra seul.

Règlement régata club 2023 - 2024

Seuls les licenciés Sarthois seront classés au classement général des Clubs.

Le classement prendra en compte les coureurs ayant participé à au moins deux épreuves de la saison.

Les coureurs cumuleront les points pour leur club.

Les coureurs peuvent participer dans les autres clubs et cumuleront les points pour leur club.

Un classement par club sera effectué. Chaque club aura un 1er dans sa série.

Le classement général sera calculé pour la saison sportive (1 septembre au 31 août suivant) suivant le système à minima (Le nombre de points marqué par le premier est égal à 1, 2 pour le second..... en totalisant toutes les journées.

Les coureurs absents marqueront un nombre de point égal au total de classés sur l'ensemble de la saison +1.

Pour les bateaux en double, chaque coureur marquera les points (à minima) correspondant au classement du bateau sur l'épreuve.

Le coureur qui aura marqué le moins de points sera déclaré vainqueur dans sa série et dans son club.

Règlement approuvé par le Conseil d'Administration le 07 septembre 2023